

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
27 JUIN 2024

DATE de PUBLICATION  
9 JUILLET 2024

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 26  
Votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre,  
le 2 juillet à dix heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Parc de Branféré à Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Christine LE CADRE, - Régine ROSSET, - M. Eric ROZE.

**Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL**

**M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**

**M. Bruno HUBERT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Gérard GUILLOTIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°61-2024 – RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des Ressources Humaines, propose d'apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes des modifications dans le respect du Code Général de la Fonction Publique et plus précisément son article L.313-1.

Pôle technique :

M. Guy DAVID, informe de la nécessité de créer un emploi permanent de Directeur Adjoint du pôle technique. Cet agent aura pour principales missions de renforcer la Direction de ce pôle pour répondre aux sollicitations des élus et services sur la gestion technique des compétences communautaires. Ce poste de catégorie B ou A à temps complet en filière technique sera ouvert au grade minimum de technicien et au grade maximum d'ingénieur principal. Les crédits ont été inscrits au budget.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par le Code Général de la Fonction Publique, et dans le respect de la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Pôle ressources humaines :

M. Guy DAVID informe de la nécessité de clarifier le positionnement du poste de gestionnaire ressources humaines au sein de la collectivité. Ainsi, au regard des missions de la fiche de poste, il convient de créer un poste de responsable ressources humaines et se supprimer le poste actuel de

gestionnaire ressources humaines. Ce poste à temps complet de catégorie C ou B sera ouvert au grade minimum d'Adjoint administratif et au grade maximum de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et de l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** un emploi permanent à temps complet de directeur technique adjoint,
- **CREE** un emploi permanent à temps complet de responsable ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **SUPPRIME** l'emploi permanent à temps complet de gestionnaire ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- **FIXE**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/07/2024  
Le Président,

